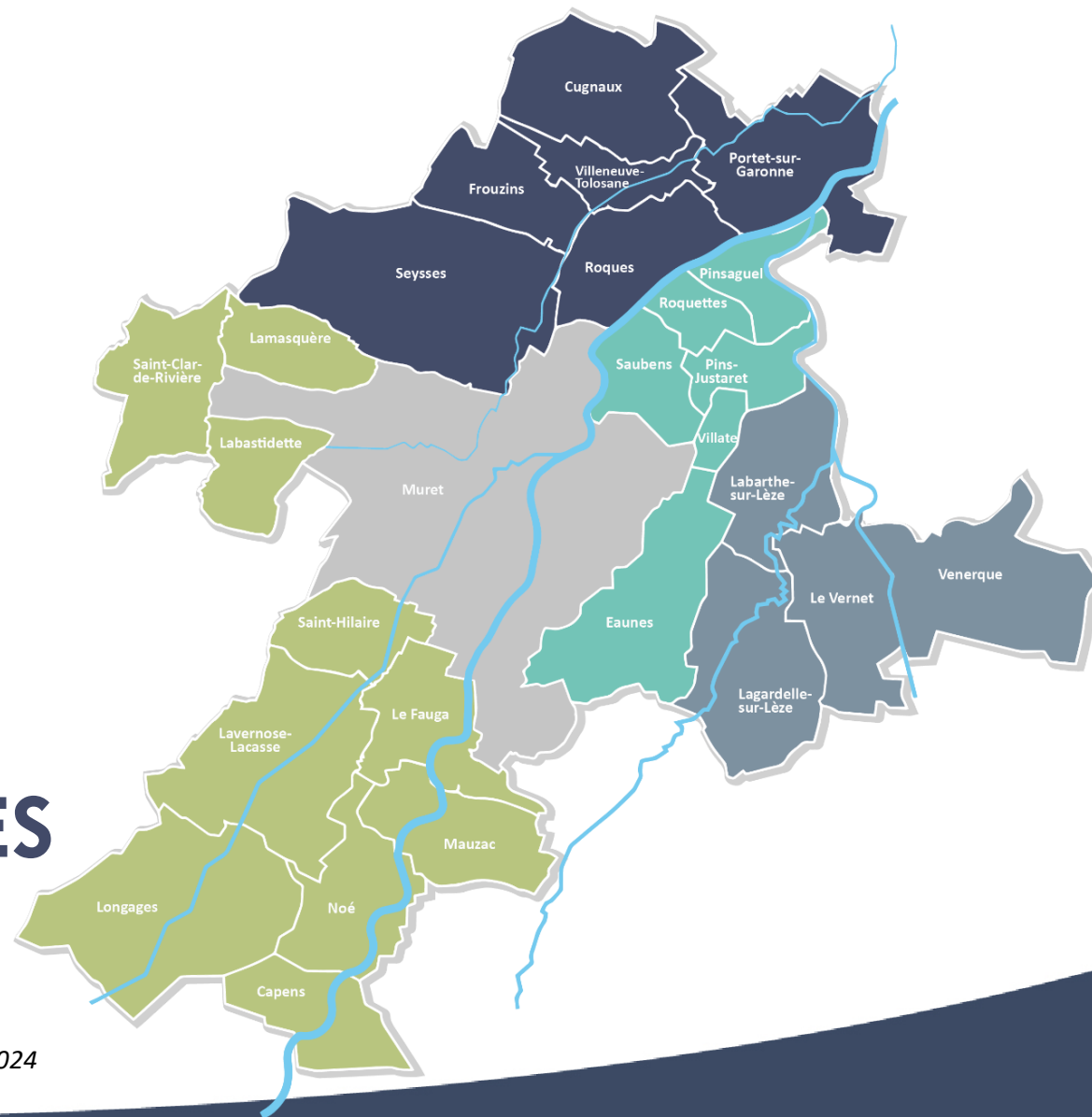


# Tarifs TECHNIQUES 2025

*Tarifs votés par le Conseil Syndical du 16 décembre 2024*



## Demande de raccordement

Délibération n° DEL – 142/2024

<b>Particuliers</b>	<b>Eau potable</b>	<b>Jusqu'à 6 mètres linéaires* et/ou branchement &lt; Ø32"</b>  3672.75 €.HT – TVA 20% soit <b>4 407.30 € TTC</b>	<b>Au-delà de 6 mètres linéaires* et/ou branchement &gt; Ø32</b>  Sur devis
	<b>Assainissement</b>	<b>Jusqu'à de 6 mètres linéaires*</b>  3750.00 €.HT TVA 20% soit <b>4 500.00 € TTC</b>	<b>Au-delà de 6 mètres linéaires*</b>
	<b>Pluvial</b>		Sur devis

<b>Lotisseurs Promoteurs</b>	<b>Eau potable</b>	Sur devis
	<b>Assainissement</b>	Sur devis
	<b>Pluvial</b>	Sur devis

\*Le linéaire est déterminé à partir de l'axe de la chaussée jusqu'à la niche à compteur ou du tabouret.

## Pose de compteur

Pose de compteur	H.T	TVA	T.T.C	Frais de mise en service (T.T.C)	<b>TOTAL</b> Pose compteur d'eau + Frais de mise en service
Compteur diamètre inférieur à 20 mm	163.96 €	20%	196.75 €	<b>148.52 €</b>	<b>345.27 €</b>
Compteur diamètre 30 mm	301.48 €	20%	361.77 €	<b>440.47 €</b>	<b>802.24 €</b>
Compteur diamètre 40 mm	368.12 €	20%	441.74 €	<b>440.47 €</b>	<b>882.21 €</b>
Compteur diamètre 50 mm	646.32 €	20%	775.59 €	<b>440.47 €</b>	<b>1 216.06 €</b>
Compteur diamètre 60 -65 mm	883.27 €	20%	1 059.96 €	<b>440.47 €</b>	<b>1 500.43 €</b>
Compteur diamètre 80 mm	1163.59€	20%	1 396.31 €	<b>440.47 €</b>	<b>1 836.78 €</b>
Compteur diamètre 100 mm	1424.87 €	20%	1 709.84 €	<b>440.47 €</b>	<b>2 150.31 €</b>
Compteur diamètre 150 mm	2620.20 €	20%	3 144.23 €	<b>440.47 €</b>	<b>3 584.70 €</b>
Compteur diamètre 200 mm	2998.89 €	20%	3598.67 €	<b>440.47 €</b>	<b>4 039.14 €</b>

### Frais de mise en service d'un branchement d'eau potable

Branchement équipé d'un compteur diamètre inférieur ou égal à 20 mm	123.76 €	20%	148.52 €	Par logement / point de comptage
Branchement équipé d'un compteur diamètre supérieur à 20 mm	367.06 €	20%	440.47 €	Par logement / point de comptage
<b>Frais de mise en service branchement pour les opérations groupées</b>				
Par appartement, local commercial ou point de comptage	123.76 €	20%	148.52 €	Par logement / point de comptage

# Interventions diverses

Désignation de la nature de la prestation	H.T	TVA	T.T.C	Précisions
Compteur - Dépose compteur	58.18€	20%	<b>69.82€</b>	
Compteur - Changement d'un compteur	163.96 €	20%	<b>196.75 €</b>	
Compteur - Changement d'un compteur suite dégradation	165.02 €	20%	<b>198.02 €</b>	
Compteur - Fourniture et pose niche murale		<b>sur devis</b>		
Compteur - Fourniture de la clé niche murale	15.87 €	20%	<b>19.04 €</b>	
Compteur - Changement module radio	49.72 €	20%	<b>59.66 €</b>	Sous la responsabilité de l'utilisateur
Compteur : Relevé d'index		<b>Gratuit</b>		Hors période et sur demande
Frais d'étalonnage sur banc d'essai de compteur	211.56 €	20%	<b>253.87 €</b>	Sur demande de la part de l'utilisateur
Jaugeage compteur	67.66 €	20%	<b>81.19 €</b>	
Heure main d'œuvre	49.72 €	20%	<b>59.66 €</b>	
Déplacement	38.08 €	20%	<b>45.70 €</b>	
Heure Mini pelle avec chauffeur	89.91 €	20%	<b>107.90 €</b>	
Mesure de pression compteur à la demande d'un usager	63.47 €	20%	<b>76.16 €</b>	Sur demande de la part de l'utilisateur
Si le résultat montre une non-conformité		<b>Gratuit</b>		
Mesure de pression poteau d'incendie		<b>sur devis</b>		
Remplacement d'un compteur déplacé, disparu ou détérioré	148.09 €	20%	<b>177.71 €</b>	Sous la responsabilité de l'utilisateur (dont le gel)
<b>Fourniture d'une nourrice pour plusieurs compteurs dans la même niche</b>				
Nourrice Ø 40 – 2 sorties en Ø 32	73.13 €	20 %	<b>87.75 €</b>	
Nourrice Ø 40 – 3 sorties en Ø 32	109.69 €	20 %	<b>131.63 €</b>	
Nourrice Ø 40 – 4 sorties en Ø 32	146.25 €	20 %	<b>175.50 €</b>	
Nourrice au-delà du Ø 50		Sur devis		
Suppression et obturation d'un branchement eau potable existant	2 350 €	20 %	<b>2 820 €</b>	

# Assainissement

## Interventions diverses

Suppression et obturation d'un branchement d'assainissement existant	1 750.00 €	20%	2100.00 €	
Suppression et obturation d'un branchement de pluvial existant	1 750.00 €	20%	2100.00 €	Dépose du tabouret et obturation de la canalisation

## Puits

Redevance assainissement pour les usagers qui s'alimentent totalement à une source particulière mais raccordés au réseau collectif

40m<sup>3</sup>/pers./an

## Contrôle de conformité

Contrôle de conformité - Construction	139.63€	20%	167.56 €	
Contrôle de conformité - Vente	139.63€	20%	167.56 €	Règlement avant délivrance du certificat de conformité
Contre-visite du contrôle de conformité	74.05 €	20%	88.86 €	
Majoration de la facture d'assainissement en cas d'absence de mise en conformité dans le délai imparti suite à un non-conformité de branchement			400.00%	Délai pour la mise en conformité : 6 mois

## Participation au raccordement Assainissement Collectif - PFAC

### PFAC – Pour l’habitat

Jusqu'à 120 m <sup>2</sup>	<b>Forfait 3 700.00 €</b>
Au-delà de 120m <sup>2</sup> (par m <sup>2</sup> )	<b>Forfait 37.00 €</b>
Extension (par m <sup>2</sup> ) au-delà de 20 m <sup>2</sup>	<b>Forfait 37.00 €</b>
Construction antérieure - Forfait	<b>Forfait 1 700 €</b>
Immeuble collectif ( + de 2 logements ou points de comptage)	<b>Forfait 37 €</b> le m <sup>2</sup> / logement
Non-respect des obligations de prétraitement pour des rejets industriels	<b>Forfait 2 000 €</b>

### PFAC – Pour les activités professionnelles

		<b>FORFAIT</b>	<b>FORFAIT</b>
Activités liées à la culture et au divertissement	<b>0.05</b>	400 €	150 €
Enseignement	<b>0.3</b>	400 €	150 €
Commerces / Administrations/Restauration/Autres activités	<b>0.5</b>	400 €	150 €
Services soins /Pensionnat/accueil des voyageurs	<b>1</b>	400 €	150 €
Hôtellerie/Hébergements	<b>2</b>	400 €	150 €
Centre médicaux (court et long séjour)	<b>3</b>	400 €	150 €

## Pénalités

FORFAIT EAU pour vol d'eau sur le branchement ou sur le réseau				Forfait 240 m <sup>3</sup>
Vol d'eau sur poteau d'incendie ou sur le réseau sans compteur, branchement clandestin, non autorisés				Forfait 800 €
Impossibilité de réaliser l'opération de relève par le service de l'eau deux années de suite ou les opérations de contrôle, entretien, réparation ou changement du compteur				Forfait 500 m <sup>3</sup>
Relevé du compteur d'eau suite au refus mise en place radio relève	30.00 €	20%	36.00 €	
Interventions ou déplacements divers	30.00 €	20%	36.00 €	Sur demande de la part de l'utilisateur

Pénalités : pour retard de paiement de facture Eau et Assainissement	10.00 €	20%	12.00 €	A compter de la deuxième relance
Pénalités : Piquage avant compteur sur le réseau du service de l'eau	3000.00 €	20%	3600.00 €	
Pénalité : Compteur démonté et/ou reposé à l'envers	500.00 €	20%	600.00 €	
Pénalité : Bris de scellé, cache ou plomb ou détérioration d'équipement (robinet, radio, ....)	150.00 €	20%	180.00 €	
Pénalité pour manœuvre de robinets de prise, ou vannes non-réalisée par le Service de l'eau	100.00 €	20%	120.00 €	
Récidive pour rejet illicite dans le réseau d'eaux pluviales et le milieu naturel			Forfait 500 €	
Récidive rejet illicite dans les réseaux d'eaux usées			Forfait 500 €	
Récidive cas d'intrusion d'une eau claire parasite dans les réseaux d'eaux usées			Forfait 500 €	
Non-respect des obligations de prétraitement pour des rejets industriels			<b>Forfait 2 000 €</b>	
			Somme équivalente à la redevance d'assainissement	
Pénalité pour non-respect de l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement dans le délai imparti (article 65 du règlement du service de l'assainissement).	Majoration	50%	A compter de la 3 <sup>ème</sup> année suivant la mise en demeure	
	Majoration	100%	A compter de la 4 <sup>ème</sup> année	